



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projet de loi sur la protection de l'enfance

Question au Gouvernement n° 1370

Texte de la question

PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme la présidente . La parole est à Mme Perrine Goulet.

Mme Perrine Goulet . La France maltraite ses enfants.

Ce n'est pas une figure de style : c'est ce que disent les chiffres, les juges, les forces de l'ordre et les professionnels du secteur. En 2025, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 114 500 mineurs victimes de violences physiques et 76 200 mineurs victimes de violences sexuelles. Ces chiffres ne sont que la partie visible de l'iceberg, tant les violences faites aux enfants sont sous-estimées.

J'aurais pu également vous parler du nombre d'enfants victimes de prostitution ou de harcèlement, du nombre d'enfants victimes de violences dans le sport, dans la culture ou dans le périscolaire.

Nous pensions à tort que le périscolaire était particulièrement protégé ; mais pas moins de quinze enquêtes pour agression sexuelle ont été ouvertes en 2025 dans des écoles maternelles parisiennes.

M. Sylvain Maillard . Eh oui !

Mme Perrine Goulet . C'est de violences sur des enfants de moins de 5 ans que nous parlons !

Je pourrais également vous parler de l'aide sociale à l'enfance, qui dysfonctionne, qui craque. Elle accueille toujours plus d'enfants dans un système saturé. Pour eux, les chances d'avoir le bac ou de s'insérer dans notre société sont faibles. Ces jeunes sont ainsi souvent poussés vers l'errance ou vers la délinquance.

Mesdames et messieurs les ministres, la protection de l'enfance concerne chacun de vos ministères. Tantôt victimes, tantôt auteurs de violences – eux-mêmes ayant été bien souvent victimes – ces enfants, nos enfants, ne peuvent pas rester des variables d'ajustement de nos politiques publiques.

Après la mobilisation, il y a trois semaines, de quarante parlementaires dans une tribune transpartisane, vous avez annoncé ce matin, madame la ministre de la santé, que le gouvernement les avait entendus et que vous alliez déposer un projet de loi concernant tous les enfants.

Pouvez-vous nous indiquer les dispositions qui seront présentes dans votre texte et quel sera son calendrier ? Pouvez-vous également nous indiquer si les dernières propositions de loi, votées à l'unanimité dans notre hémicycle – celle relative à l'avocat pour l'enfant, défendue par ma collègue Ayda Hadizadeh (*M. Erwan Balanant applaudit*), et celle relative à l'ordonnance de protection provisoire, que je porte – seront bien reprises dans ce texte ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes EPR, SOC et GDR.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Je sais combien le Parlement est attaché à la protection des enfants. Avec Gérald Darmanin, garde des sceaux, nous défendrons un texte qui permettra de mieux protéger tous les enfants. Les 400 000 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ont une espérance de vie inférieure de vingt ans à la moyenne. Ils ne sont que 10 % à poursuivre leur scolarité jusqu'au baccalauréat, tandis que 50 % des services de pédopsychiatrie ont affaire à ces enfants.

Le texte que nous allons déposer permettra de vérifier tous les antécédents judiciaires des personnels de l'aide sociale à l'enfance – ce que l'on appelle l'honorabilité. Il permettra, surtout, un meilleur partage d'informations sur ces antécédents entre les différents secteurs. Ce texte donnera aussi à ces enfants des perspectives de vie, grâce à des moyens pour accélérer les adoptions, à une augmentation du nombre d'accueillants familiaux ainsi que du nombre de tiers de confiance. La prise en charge de ces enfants dans des cellules d'accueil familial en sera ainsi améliorée.

Ces mesures sont consensuelles : chacun veut ici que les enfants soient mieux protégés. Le projet de loi est travaillé avec les départements, qui sont compétents sur une partie de ces questions. Sur les points que vous avez abordés notamment, madame la députée, je ne doute pas qu'il sera enrichi par les débats parlementaires.

Je sais également combien vous êtes attachée à la question de l'ordonnance de protection provisoire. Nous défendrons dans le projet de loi une mesure permettant d'accélérer la prise de décision en cette matière.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem. – Mme Laure Miller applaudit également.)

Mme la présidente . La parole est à Mme Perrine Goulet.

Mme Perrine Goulet . Nous serons à vos côtés : nos enfants, qui sont le futur de notre pays, ne doivent plus être maltraités. Notre pays doit connaître un futur apaisé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et EPR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1370

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 mars 2026